

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt le vingt cinq septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Laguépie s'est réuni sous la présidence de Emmanuel CROS, Maire.

Présents : Emmanuel CROS, Daniel MERCADIER, Anne PHILIPPE, Marie-Pierre PALOBART, Jean-Pierre DÉTRÉ, Philippe MARRE, Patricia CECCARELLI, Julien RIGOLE, Marc BALAT, Bernard MAGES, Patricia ALMENDRA, Julien CASTELNAU, Arne D'AVIGNON.

Excusés : Serge REGOURD, Pierre CROS.

Convocation du 19 septembre 2020.

Ordre du jour :

I-Vote du compte rendu du 21 août 2020 :

M. MERCADIER indique qu'il n'a pas le temps d'assister Gérard Laurens pour la chaufferie, il demande une modification du paragraphe concerné. M. le Maire propose à M. DÉTRÉ d'assurer le suivi en collaboration avec Gérard Laurens, ce dernier accepte.

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des présents.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, M. le Maire présente à l'Assemblée le courrier du Comité de direction de l'usine Annic MTS. Il reste 2 intérimaires sur 15, M. Romiguières part à la retraite et ne sera pas remplacé, des propositions de rachat de l'usine ont été rejetées par Honeywell... L'entreprise fonctionne parfaitement, mais Honeywell est en train de la démanteler. Le Comité a demandé que nous contactions les élus départementaux et nationaux.

M. le Maire a personnellement contacté M. Astruc, Président du Conseil départemental, Mme Rabault, Députée et M. le Préfet de Tarn-et-Garonne. Mme Rabault va préparer une question à l'Assemblée Nationale sur ce sujet, le Préfet va faire remonter l'information à M. Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance.

De son côté M. REGOURD va organiser une entrevue entre la Présidente de la Région Occitanie, un représentant d'Honeywell et M. le Maire. Si aucune de ces démarches n'aboutit, nous contacterons la presse.

II-Chemin de Saint-Cambraire :

Une réunion sur site a eu lieu le 28 août en présence de la DDT (Direction Départementale des Territoires), de M. Benoist, expert mandaté par M. Galaup, de M. le Maire et du 1^{er} adjoint.

Suite à la dégradation du mur extérieur de la passe mixte (poissons et canoë), l'eau creuse sous le chemin ce qui peut entraîner un risque d'effondrement de celui-ci, mettant en cause la sécurité des usagers.

Malgré les multiples éléments qui permettent de constater que la situation actuelle découle d'une négligence d'entretien sur l'ensemble de l'ouvrage, M. Benoist campe sur sa position : « les réparations restent à la charge de la Commune », ce qui pour M. le Maire serait contraire à l'arrêté préfectoral du 14 août 1992 concernant l'autorisation des travaux qui stipule à l'article 6 : « le permissionnaire sera responsable des accidents causés aux tiers et des dommages qui pourraient survenir aux ouvrages publics du fait de ses propres ouvrages et installations ».

Si l'on en croit les écrits de l'expert, l'arrêté préfectoral deviendrait caduc dès le changement de propriétaire, ce qui paraît inconcevable.

Le conseil municipal décide de prendre l'avis de juristes spécialisés avant de donner suite.

M. REGOURD a indiqué à M. le Maire que la Commune peut faire un recours pour défaut d'entretien, photo à l'appui des arbres poussant dans la chaussée.

M. MERCADIER précise que la passe a été réalisée dans le talus des berges, sinon le propriétaire n'aurait jamais pu réaliser cet ouvrage et l'installation de production d'électricité mise à l'arrêt.

III-Désignation délégués SMBVV – EPAGE Viaur :

M. MAGES et Mme PHILIPPE sont respectivement délégués titulaire et suppléant de la Communauté de Communes auprès du SMBVV (Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur) – EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau).

La Commune doit aussi désigner 2 délégués pour siéger au Conseil Syndical du SMBVV – EPAGE Viaur.

Par délibération du 29 mai 2020, Mme D'AVIGNON est déjà déléguée suppléante en tant que représentante de la Commune, il conviendrait que M. le Maire soit désigné délégué titulaire. Le conseil municipal donne son accord.

Délibération reçue à la Préfecture le 10 octobre 2020.

Mme PHILIPPE a assisté à une première réunion de l'EPAGE et présente quelques actions menées par cet établissement.

L'EPAGE propose de clôturer les parcelles en bordure des cours d'eaux pour que les animaux n'aillent plus boire et faire des déjections dans l'eau. Ce sont des travaux en amont, Laguëpie n'est pas concernée.

L'EPAGE prône le respect des cours d'eaux, pas de modification du tracé des courbes de rivière, ne pas mettre de béton car cela peut augmenter les débordements... En cas d'embâcles, le Syndicat vient faire une analyse et se charge des travaux.

Le syndicat mixte du Viaur existe depuis 1998, la gestion de la compétence eau est devenue obligatoire depuis 2018, ce qui explique la création du SMBV2A (Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont).

M. le Maire rappelle le travail important de l'EPAGE pour la qualité de l'eau, qui nous a permis d'obtenir le label Pavillon Bleu.

IV-Vente Keppens :

Il s'agit de parcelles côté Viaur où est implantée l'ancienne station de pompage.

Suite à la demande de M. le Maire, Maître Rega a indiqué que la vente de ce type de terrain s'effectue dans une fourchette de 7 à 10 € le m².

Avec l'accord du conseil municipal, M. le Maire est chargé d'entreprendre les négociations, en respectant cette base de prix.

V-Conseil municipal jeunes :

Mme CECCARELLI indique qu'il y a 14 inscrits mais seulement 9 seront présents à la réunion prévue demain matin pour l'élection du Conseil Municipal Jeunes (CMJ).

M. le Maire signale que M. Bonhomme, Sénateur de Tarn-et-Garonne, viendra demain à 10 heures 30, il rencontrera le CMJ et fera une petite intervention.

25/09/2020

2/7

Mme CECCARELLI donne la liste de tous les jeunes qui se sont inscrits. Les responsables de la commission du CMJ vont leur proposer un projet sur Octobre Rose, si cela les intéresse, ainsi que la création de quelques commissions.

VI-Projet Puech-Haut :

M. le Maire a fait visiter la salle de réunion du Puech-Haut cet après-midi à 3 personnes qui souhaitent donner des cours d'anglais.

Il présente à l'Assemblée 2 devis pour la réalisation d'une dalle béton dans la cour. Les montants s'élèvent à 19 169,47 € et 30 504 €. Les devis paraissent identiques, décaissement, revêtement de 12 cm, mais la différence de prix ne s'explique pas. Des précisions seront demandées aux entrepreneurs concernés.

VII-Rénovation Stade :

La vétusté des vestiaires et installations, plus les normes requises par la Fédération Française de Football, imposent d'importants travaux.

M. le Maire détaille les montants estimatifs des fournitures et précise qu'il va monter un dossier de demande de subvention.

M. MARRE signale que le district départemental, via la fédération, subventionne également certains équipements.

M. le Maire souligne le dynamisme des bénévoles du Club qui s'engagent à réaliser certains travaux.

VIII-Boulangerie :

Dans le cadre du plan de relance mis en place par l'Etat, le dossier doit être déposé avant le 30 septembre, même si le projet ne sera finalisé qu'au 1^{er} semestre 2021.

M. le Maire indique une fourchette estimative des travaux, très variable, notamment en fonction du prix d'achat d'un immeuble et du coût des réparations et des équipements.

Plusieurs possibilités sont évoquées, notamment l'ancienne boulangerie, des contacts vont être pris dans les prochaines semaines.

Mme CECCARELLI demande si nous avons un boulanger pour reprendre l'activité. M. le Maire a reçu plusieurs personnes intéressées dont un couple (boulanger + pâtissière).

IX-Aire camping-cars :

M. le Maire a rencontré quelqu'un qui a la possibilité de poser une borne avec le TIP du Crédit Agricole. Les usagers paient ou pas entre 5 et 7 € la nuit pour l'électricité et l'eau.

Mme ALMENDRA rappelle que le Crédit Agricole propose d'utiliser la ligne de crédit de 90 000 € après la fin des travaux du boulodrome.

M. le Maire a aussi rendez-vous le 21 octobre avec Camping Car Park. M. MARRE indique qu'avec cette société tout se fait par téléphone, il y a une barrière avec une borne, tout est sous surveillance, ils s'occupent de l'entretien des machines. Les 2/3 des recettes sont reversés à la Commune.

Mme ALMENDRA demande si ce projet peut être subventionné, M. le Maire l'informe que ce n'est pas possible.

25/09/2020

3/7

M. DÉTRÉ veut savoir s'il faut être abonné puisqu'il y a une borne. M. MARRE lui confirme que c'est le cas. M. DÉTRÉ fait remarquer qu'il faut en informer les camping caristes. M. MARRE indique que la société se charge aussi de la publicité.

Mme CECCARELLI signale que c'est en zone inondable, le matériel risque d'être régulièrement abimé.

X-Emploi aidé :

Le contrat de M. Cellard (20 heures par semaine) se termine le 29 octobre. Actuellement, nous recevons une aide financière de l'Agence de Services et de Paiement à hauteur de 351,87 € mensuels.

Vu qu'il est proche de la retraite, M. le Maire propose de renouveler son contrat un an de plus, si nous obtenons l'accord de la mission locale.

Délibération reçue à la Préfecture le

XI-Elections sénatoriales :

M. le Maire rappelle qu'il est obligatoire de voter sinon les grands électeurs reçoivent une amende à payer. Il donne la liste des candidats :

-Alain ICHES : maire de Parisot

-François BONHOMME : ancien maire de Caussade et Sénateur sortant

-Monique FERRERO : ancien maire de Monteils et conseillère départementale

-Mathieu ALBERT qui se présente comme un homme de terrain mais n'est pas venu à Laguépie

-Cécile ROBLIN : candidate EELV (Europe Ecologie Les Verts)

-Jean-Paul TERRENNE : maire de Donzac

-Pierre-Antoine LEVI : ancien adjoint au maire de Montauban

-Etienne ASTOUL : maire de Villebrumier

-Guy DAIMÉ : adjoint au maire de Montech

-Thierry VIALON : candidat RN (Rassemblement National)

-Jean-François GRILHAULT DES FONTAINES : candidat divers

M. le Maire rappelle que M. REGOURD propose que le conseil municipal fasse confiance aux grands électeurs qui sont Mmes PHILIPPE, PALOBART et M. le Maire, délégués titulaires. Chaque grand électeur a 2 voix, cela fait 6 voix au total pour Laguépie. L'élection aura lieu ce dimanche 27 septembre, 1^{er} tour le matin, 2^{ème} tour l'après-midi.

M. MERCADIER estime que le Sénat est une assemblée importante qui ces dernières années s'est opposée ou a fait modifier plusieurs projets de lois.

XII-Décision modificative budget principal :

M. le Maire donne lecture du courrier électronique du receveur municipal :

« Suite à l'examen de l'état de l'actif de votre commune, les anomalies suivantes ont été détectées :

-2 études avec une date d'acquisition de 2017 ou 2018 figurent encore au compte 2031, alors que les travaux sont au compte 21318. Il convient d'ouvrir des crédits budgétaires en section d'investissement chapitre 041 en dépense et en recette pour le même montant de 7 896 €, compte 2031 en recette et 21318 en dépense. Ensuite des mandats et titres d'ordre budgétaires devront être émis en faisant bien attention aux numéros d'inventaire 4051 et

25/09/2020

4/7

4052 pour le 2031 et 4051-2019 pour le mandat au 21318 de 6 300 € et 2018-4052 pour le mandat au compte 21318 pour 1 596 €.

-En 2018 un mandat 572 a été pris en charge au compte 21532 pour 2 400 € à tort. Lorsque la compétence assainissement est transférée, il ne doit rien y avoir sur ce compte. Par conséquent afin de transférer cette dépense au 21538, il convient d'ouvrir par décision modificative des crédits budgétaires au chapitre 041 en dépense et en recette d'investissement pour 2 400 € : compte 21532 en recette (donnera lieu à titre n° inventaire 4055) et 21538 en dépense (mandat au 21538 n° inventaire 4052-21538 ou un autre numéro, mais pas celui de la fiche d'origine). Dès que la décision sera exécutoire, il faudra émettre les titres et mandats d'ordre budgétaire sur l'exercice 2020.

Il s'agit juste d'une régularisation comptable, le conseil municipal donne son accord.

Délibération reçue à la Préfecture le 23 octobre 2020.

XIII-Questions diverses :

XIII-1-Conseil d'exploitation OTI :

Au conseil d'exploitation de l'OTI (Office de Tourisme Intercommunal), il faut 3 élus et 3 socio-professionnels qui représentent Laguépie et Caylus. Lors du vote, il y avait 3 élus de Laguépie et 3 socio-professionnels de Caylus. Le Maire de Caylus a demandé à M. le Maire qu'il y ait au moins un élu de Caylus et un socio-professionnel de Laguépie.

Les élus de Laguépie sont Mme PHILIPPE et M. le Maire, le représentant des socio-professionnels de Laguépie est M. MAGES.

M. le Maire va se présenter pour la présidence du conseil d'exploitation et il a sollicité qu'il y ait 2 élus et 2 socio-professionnels pour chaque commune (Laguépie et Caylus).

XIII-2-Réunions diverses :

-M. le Maire doit assister à l'Assemblée plénière du Parlement de la Montagne le 9 octobre à Millau. M. MERCADIER propose de l'accompagner.

-L'atelier annuel Pavillon Bleu aura lieu le 6 octobre à Gruissan. M. le Maire, Céline Castelnau et Mme PHILIPPE sont inscrits. Cette dernière signale qu'elle ne pourra pas y assister, M. MAGES ira à sa place.

-L'assemblée générale de l'ADMR (association pour l'Aide à Domicile en Milieu Rural) est prévue demain après-midi à la salle des fêtes, Mmes PALOBART et PHILIPPE représenteront M. le Maire.

-La commission locale de concertation et de suivi de la Carrière de Laguépie se réunira sur site le 12 octobre à 16 heures. M. le Maire y assistera ainsi que MM. MERCADIER et BALAT.

-Le SDE 82 (Syndicat Départemental d'Énergie) a convoqué son assemblée générale le 29 septembre à Montauban, M. BALAT représentera la commune.

-L'Association des Maires de Tarn-et-Garonne organise le 5 octobre à Montbeton une formation des élus sur les assurances de la commune, la défense extérieure contre les incendies et la responsabilité du maire vis-à-vis des établissements recevant du public. MM. DÉTRÉ et Pierre CROS y assisteront.

25/09/2020

5/7

-Le CVS (Conseil de Vie Sociale) est prévu le 7 octobre à l'EHPAD de Laguépie, Mme PALOBART sera présente, Mme PHILIPPE ne pourra pas y assister.

-Le conseil syndical du SMBV2A (Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont) aura lieu le 28 septembre à Saint-Martin-de-Lenne dans l'Aveyron. M. le Maire et Mme PHILIPPE seront présents.

-L'assemblée générale annuelle de Tarn-et-Garonne Arts et Culture se tiendra le 30 septembre à l'Abbaye de Belleperche, Mmes PALOBART, PHILIPPE et D'AVIGNON sont inscrites.

XIII-3-Bulletin municipal :

Mme D'AVIGNON souhaite organiser une réunion de communication sur le bulletin municipal. Elle va préparer un récapitulatif sur ce qui a déjà été réalisé. M. le Maire demande quand sera publié ce bulletin. Mme D'AVIGNON prévoit une édition en novembre ou décembre. M. le Maire rappelle de toujours inclure Mme Castelnau pour la communication.

XIII-4-Chemin de Saint-Jacques :

M. le Maire informe l'Assemblée que nous aurons 8 clous, 2 grands panneaux explicatifs sur les chemins de Saint-Jacques de Compostelle et plusieurs petits panneaux « Tarn-et-Garonne » avec la coquille. L'itinéraire est très fréquenté, par des personnes seules ou des groupes à vélos, avec des ânes...

Mme PHILIPPE explique qu'il y a des divergences de vue entre la Fédération de Randonnée et l'agence des chemins de Saint-Jacques, ce qui pourrait expliquer le retard de développement de l'itinéraire de liaison de Conques à Toulouse mis en exploitation il y a presque dix ans. Suite à la visite sur site de M. Pralong du conseil départemental, il a été envisagé de faire passer une portion du chemin le long de la plage, au bord du Viaur.

XIII-5-Cantine, école et médiathèque :

M. RIGOLE a assisté à la réunion de la coopérative scolaire. Il a été demandé que la commune prenne en charge les 3 repas par semaine de la 2^{ème} AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire) qui s'occupe d'un seul enfant. Les repas de Mme Degrave, l'autre AVS sont déjà pris en charge par la commune. M. le Maire n'y est pas opposé.

Il faudrait aussi envoyer un courrier à la Directrice de l'école pour rappeler que les parents doivent porter le masque, accompagner les enfants de la barrière jusqu'au portail et laisser les véhicules en haut. Il est à noter que les chauffeurs de bus enlèvent les masques hors de leurs véhicules avec les enfants autour d'eux.

Mme ALMENDRA explique que la garderie et l'accueil des élèves se font jusqu'à 8 heures 20. Ensuite pendant 10 minutes, le personnel se prépare pour la classe. Mais comme la garderie est prévue jusqu'à 8 heures 30, certains parents n'amènent leurs enfants à la garderie qu'à 8 heures 20.

Mme D'AVIGNON signale que la médiathèque attend le nouveau protocole sanitaire pour le 1^{er} octobre. Le salon du livre est en préparation, on ignore s'il aura lieu, à cause du Covid.

XIII-6-Travaux :

M. MERCADIER rappelle qu'il faut sortir le ponton avant la montée des eaux, c'est l'entreprise Garrigues qui l'avait installé. M. le Maire va demander à Gilles Ceccarelli de l'enlever.

25/09/2020

6/7

M. MERCADIER signale que les employés ont commencé le nettoyage du point de vue du Puech-Haut qui est très dangereux. M. le Maire rappelle que la communauté de communes doit s'occuper de l'aménagement de ce site.

M. MERCADIER donne la liste des autres travaux ou actions en cours :

- traçage des rues commencé et pas achevé pour cause de pluie
- entrée du dépôt à nettoyer
- prêt du rouleau plus aérateur pour le stade de foot de Verfeil
- modifier les numéros du système d'alerte crues du camping, M. Fabre continue à recevoir les alertes
- report de l'inauguration du boulodrome pour cause de Covid.

M. MARRE signale que M. Semper doit installer la VMC au terrain de squash.

XIII-7-Marché et exposition :

M. le Maire explique que le 25 octobre il n'y aura pas de foire à la châtaigne, ce sera un gros marché avec une entrée et une sortie, il faut moins de 1 000 personnes à l'instant T, masque obligatoire, gel hydroalcoolique à l'entrée.

M. le Maire rappelle que le même jour à la salle des fêtes sera organisée une exposition de Di Rosa et d'un artiste local, Cédric Palobart qui exposera pour la première fois. Carole Delga, Présidente de la Région Occitanie doit venir.

En ce qui concerne la salle des fêtes, M. le Maire signale que le pluvial est raccordé sur l'assainissement et que l'odeur vient de la sortie du tout à l'égout. De plus, le placage contre les murs a été réalisé sans aération d'où les problèmes d'humidité.

XIII-8-Ferme expérimentale :

M. CASTELNAU explique qu'il y a une ferme expérimentale installée chez M. et Mme Delpérié. Une réunion aura lieu le 13 octobre à la salle des fêtes, les personnes cherchent un hectare de terrain pour du maraichage, elles font partie de l'ADEAR 82 (Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural).

Séance levée à 0 heure 10 minutes.

25/09/2020
7/7